

Convention entre M. le
Préfet de M. et M. et le Maire
de Eudes.

Le Conseil municipal approuve le projet de convention entre M. le Préfet de Mayenne et Mayenne représentant le département de Mayenne et Morille, et le Maire de Eudes, concernant le subventionnement en annuités de l'emprunt de 150 000 NF contracté par la Commune au Crédit Foncier de France et autorisé par délibération du 12.4.62. Il autorise le maire à signer cette convention qui engage, d'un part, le Département de M. et M. à verser à la Commune de Eudes pendant 20 ans une subvention annuelle de 7533 NF et la Commune de Eudes, pendant 10 ans, de la 21^{ème} à la 30^{ème} année incluse, à verser au Département la somme de 5019 NF